

REZE INFORMATION



SPECIAL

CIRCULATION

ACCES AU PONT DE «PONT-ROUSSEAU»

Rezéens, Rezéennes,

Depuis la fermeture à la circulation des véhicules du Pont de la Morinière - les travaux de mise en place d'un pont provisoire sont commencés et devraient être terminés vers la fin du mois de Novembre - et devant l'accroissement des difficultés de franchissement du pont de «Pont-Rousseau», la Municipalité de Rezé a décidé de mettre en place un certain nombre de mesures susceptibles d'améliorer sensiblement la circulation dans ce secteur et surtout la traversée des ponts aux heures de pointe.

Ces mesures sont les suivantes :

- Le stationnement rue Félix Faure sur les deux côtés de cette voie sera interdit. Une dérogation sera exceptionnellement accordée aux conducteurs de véhicules pratiquant la manutention (chargement et déchargement) aux heures suivantes :

entre 9 h et 11 h 30
et entre 14 h 30 et 17 h 30

- La circulation rue Félix Faure s'effectuera exclusivement dans le sens place Pierre Sépard - rue Alsace Lorraine.

- La circulation sera rétablie en double sens rue François Peltier.

- L'accès au Pont de Pont-Rousseau et à la Place Sarraill sera réglé par des feux trichromes permettant l'accès aux ponts Bailey et le tourne à gauche à partir de la rue Alsace Lorraine.

Ces mesures seront applicables à partir du Lundi 22 Octobre 1979.

Le plan figurant au verso de cette feuille vous permettra de mieux saisir les nouvelles dispositions prises dans l'intérêt de tous les Rezéens et particulièrement de tous ceux qui, chaque jour, se rendent à leur travail.

Nous demandons donc aux usagers de ces voies de bien vouloir respecter la nouvelle réglementation mise en place par la Municipalité pour améliorer la circulation et dans l'intérêt de tous.

Nous savons pouvoir compter sur la sagesse et le sens civique de chaque Rezéen et chaque Rezéenne.

La Municipalité

Office Municipal d'Information

Rédaction - Documentation :

Mairie de REZÉ

Directeur Gérant : J. FLOCH

Directeur de Publication : A. COUTANT

Imprimerie Atelier Municipal

OCTOBRE 1979

